

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 11 Avril 2024

Délibération n°20240411_05

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**
Présents : 43
Suppléants : 3
Pouvoirs : 10
= **VOTANTS : 56**
- dont « pour » : 56
- dont « contre » : 0
- dont « abstention » : 0

Objet : GEMAPI : désignation d'un(e) suppléant(e) au délégué à l'EPTB

Le jeudi 11 avril 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27/03/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de St-Ciers-sur-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain - CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – LEMAIRE Marie-Claude – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SAGNE Annie suppléante de MUGNIER Pierre-Hermann
2-POITOU Mélanie suppléante de MICHONNEAU Patrick
3-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-CAILLAUD Nadia pouvoir à BERTRAND Didier
2-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier
3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique
4-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian
5-HENTRY Jimmy pouvoir à DANEDE Laurent
6-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
7-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise
8-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric
9-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe
10-JÉROME Géraldine pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents/excusés : GIRAUD-BERNARD Éric – BOIZUMAULT Sylvie – FLAUD Yves – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre - JEUNE Karine - BOURABIER Jacques - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - POTEL Maryse - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : GEMAPi : désignation d'un(e) suppléant(e) au délégué à l'EPTB

Vu les statuts de l'EPTB Charente,

Vu les statuts communautaires approuvés par arrêté préfectoral en date du 07 mai 2020, et notamment son article 3 précisant les champs de compétence de la Communauté de communes et notamment au titre de la GEMAPi,

Vu la délibération en date du 27/10/2022 relative à l'adhésion de la Communauté de communes Cœur de Charente à l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Charente (EPTB),

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Cœur de Charente adhère à l'EPTB Charente afin de participer à la gouvernance locale de l'établissement et aussi de bénéficier de l'expertise et des programmes d'actions menés par celui-ci.

Il rappelle les missions principales de l'EPTB :

- La prévention des inondations et la défense contre la mer,
- La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,
- La préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides,
- La contribution, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

L'EPTB travaille avec et pour le compte des syndicats GEMAPi.

La Communauté de communes Cœur de Charente a désigné, en octobre 2022, M. Laurent DANEDE en tant que délégué titulaire pour siéger au sein du collège des EPCI du comité syndical de l'EPTB.

Il convient de désigner un(e) suppléant(e).

Monsieur le Président propose la candidature de M. Didier BERTRAND, Vice-Président en charge de l'assainissement, délégation qui entre dans le champ du grand cycle de l'eau.

Il invite les autres candidat(e)s à se manifester, le cas échéant.

M. Alain BLANCHON (Coulonges) se présentant, M. Didier BERTRAND retire sa candidature.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER la désignation de M. ALAIN BLANCHON en tant que suppléant pour suppléer, le cas échéant, M. Laurent DANEDE au comité syndical de l'EPTB.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

